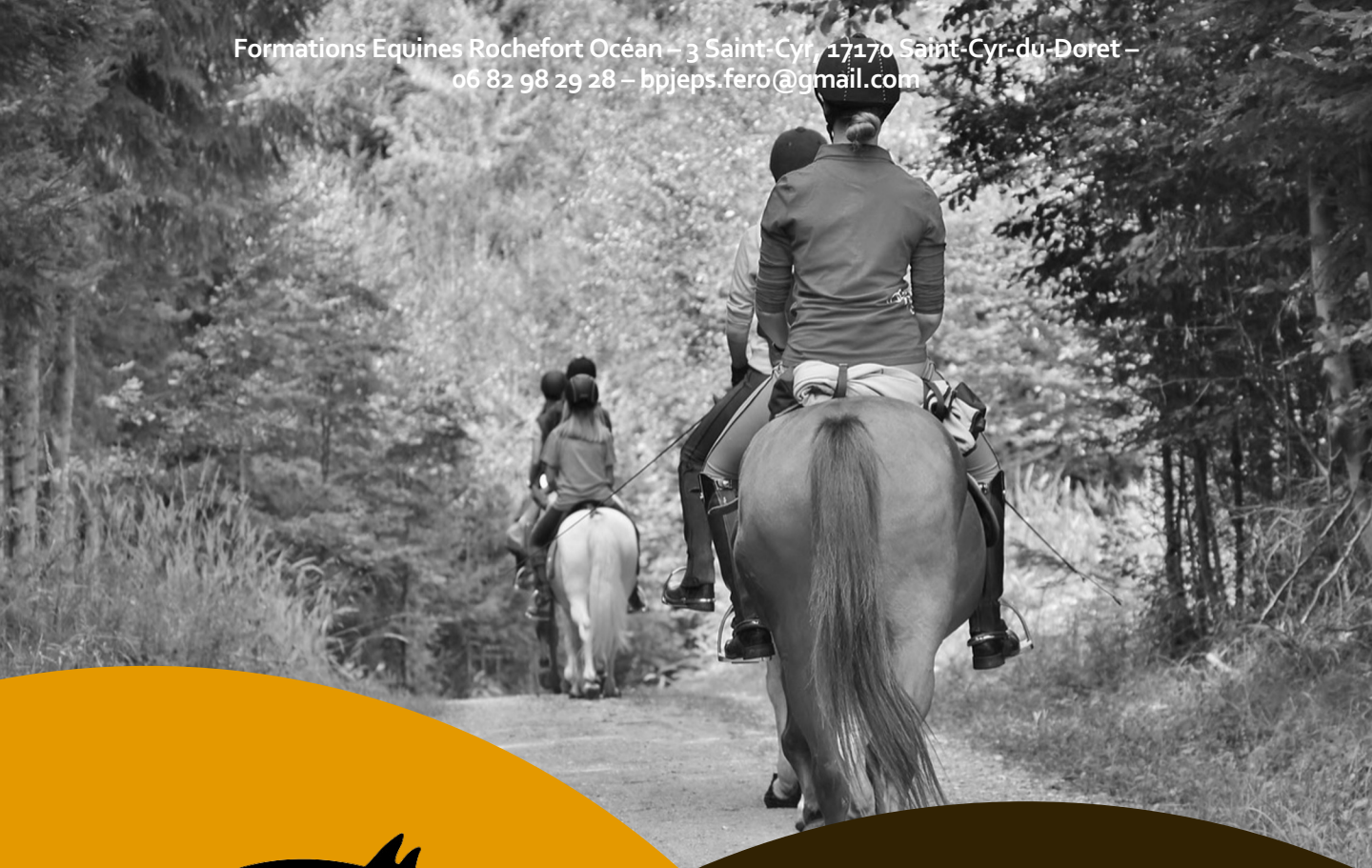




ATE ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE 2026-2027

**Découvrez toutes
les informations**

Le FERO,



formateurs de professionnels équestres depuis 10 ans

Formation Equines Rochefort Océan est une association privilégiant les rencontres professionnelles et l'individualisation des parcours en valorisant les expériences de chacun.

Depuis maintenant une décennie, nous formons des professionnels autour de plusieurs cursus donnant accès à différentes perspectives de carrière dans le monde équestre à tout niveau (animation, enseignement, coaching, randonneur etc...).

Nos valeurs sont des engagements pris auprès de nos élèves dans le processus de transmission des connaissances :

- Le professionnalisme, pour des élèves qui aimeront prendre des initiatives dans leurs entreprises futures en respectant le cadre réglementaire
- L'individualisation et la mutualisation des connaissances, car il est important de s'adapter à chacun, tout profil ou expérience est unique et apporte quelque chose à un groupe d'individus
- La pédagogie, puisque que c'est un art de savoir s'adapter, s'amuser et faire progresser ses cavaliers, à cheval comme à pied
- Et enfin la passion, surtout la passion, car c'est notre point commun le plus important : nos chevaux sont nos collègues, il faut entretenir nos relations avec eux pour créer un vrai travail d'équipe.

Nous vous souhaitons de trouver la formation qui vous conviendra au sein du FERO pour commencer ou perfectionner votre projet professionnel équestre.





Informations Générales

La certification « Accompagnateur de tourisme équestre » (ATE) est un titre à finalité professionnelle (TFP) de niveau 4 décerné par la Fédération Française d'Équitation.

Être ATE consiste à mettre en œuvre en autonomie les compétences suivantes :

- Accompagner et animer des promenades et randonnées équestres, faire découvrir la relation homme-cheval et l'environnement ;
- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion, entretien du matériel et des installations ;
- Participer à l'éducation, au bien-être et à l'entretien de la cavalerie ;
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers, des pratiques et des lieux de pratique.

Profil d'un ATE :

- Cavalier d'extérieur
- Amour de la nature et des animaux
- Intérêt pour la flore, la faune et le patrimoine
- Goût pour la vie en plein air
- Enthousiasme
- Envie d'aller vers les autres
- Goût des aventures collectives
- Sens de l'organisation

Cette formation permet de (et/ou) :

- Travailler auprès des chevaux à l'année ou en période estivale uniquement
- Préparer et conduire des promenades et des randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés
- Réaliser une première année de formation pour éventuellement rentrer en formation BPJEPS Equitation par la suite



Rentrer en formation

Conditions d'accès :

- Être âgé de 18 ans minimum (17 ans dans le cadre d'une formation en apprentissage)
- Être titulaire de la licence pratiquant de la FFE en cours de validité
- Être titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE
- Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la formation en vigueur.
- Présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent (3jours pour une formation en apprentissage)
- **Répondre aux exigences techniques vérifiées par les 2 tests (ETP)**

(Cf. Document – Fiche récapitulative des pièces à fournir)

Niveau scolaire pour rentrer en formation

Le baccalauréat bien qu'étant souhaité n'est pas obligatoire.

Le niveau scolaire et/ou intellectuel doit cependant être suffisant pour affronter la vie professionnelle et le métier d'enseignant.

A noter : l'ATE est un diplôme de niveau 4, c'est-à-dire du même niveau que le baccalauréat.

Niveau équestre pour entrer en formation

Le niveau de compétence technique d'entrée se définit selon l'obligation de possession du galop 6 (pleine nature ou cavalier).



Etapes à suivre :

L'entrée en formation des stagiaires se déroule donc en 3 étapes :

- Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation
 - Le passage des ETP
 - Le dossier de candidature aux tests de sélection de l'effectif
- La sélection de l'effectif par le F.E.R.O
- Le dossier d'inscription à la formation

1. Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)

Les EPEF regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder l'ATE, et notamment la validation des exigences techniques vérifiées

- [La validation des exigences techniques](#)

Les tests d'entrée de l'ATE sont organisés par les CRE. Pour vous inscrire :

1. Rendez-vous sur votre compte FFE SIF
2. Cliquez sur l'onglet « Calendrier » dans l'encart « Formation » dans la bande à gauche de l'écran
3. Adaptez le filtre au diplôme « Accompagnateur de Tourisme équestre », aux sessions « test d'entrée »
4. Les dates vont apparaître dans le tableau, choisissez celle qui vous convient et contactez le lieu organisateur pour vous inscrire.

Nous n'organisons pas de session de test d'entrée sur notre site.

- [Le dossier de candidature](#)

La fiche de candidature accompagnée des pièces complémentaires est à retourner au F.E.R.O, avant le **07 juillet 2026 pour la date de sélection du 21 juillet 2026.**

(Cf. documents – Fiche de candidature TEP + CGV)

Dispenses du test

Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé ETP sont mentionnées en annexe 5 du règlement FFE.

(Cf. Document – Equivalences)

2. La sélection de l'effectif retenu par le FERRO

Trois épreuves de sélection de l'effectif sont à valider, afin :

- De ne retenir que les candidats qui possèdent les capacités nécessaires à l'exercice du métier, qui sont réellement motivés et avec un projet professionnel,
- D'accepter en formation un nombre maximal de candidats en adéquation avec le nombre de places, les conditions d'encadrement et matérielles du FERRO.

Au cours de ces tests, les candidats devront :

- ☐ Avoir retourné le dossier de candidature complet même en cas d'équivalences avec les ETP
- ☐ Montrer une réelle motivation et des aptitudes pour le métier
- ☐ Présenter des aptitudes pour communiquer à l'oral et à l'écrit
- ☐ Présenter des aptitudes pour la vie et le travail en groupe, en équipe
- ☐ Posséder une capacité d'intégration dans une entreprise et dans la formation en alternance
- ☐ Posséder une certaine autonomie
- ☐ Maîtriser un vocabulaire technique de base
- ☐ Posséder un certain tact à cheval
- ☐ Présenter la capacité à financer sa formation ou les démarches entreprises pour trouver un financement
- ☐ Posséder un niveau de connaissances générales minimum :
 - Baccalauréat
 - Ou classe de seconde + CQP ou TFP de la filière équine

Les candidats non retenus recevront des préconisations et des conseils de formation.

Lieu : L'Écurie de Saint Cyr, Lieu-dit Saint Cyr, 17170 ST CYR DU DORET

Date : 21 juillet 2026

Test d'équitation

Séance collective de 4 cavaliers maximum, en terrain varié, encadrée par un formateur.

Cette séance correspond à une séance type de travail sur des difficultés de PTV (sur le plat et sur le saut).

La cavalerie sera celle du centre de formation ou celle appartenant au candidat (à préciser sur la fiche de candidature).

Le but est de définir le niveau équestre et les capacités à progresser pendant la formation.

Épreuve Écrite

A l'aide d'un écrit sous forme de réponse à 2 questions ouvertes (rédaction d'une vingtaine de ligne par question) et d'un QCM, le candidat démontre ses connaissances théoriques en matière de réglementation, d'hippologie, de culture équestre, de connaissances professionnelles ... et dans le domaine de la communication écrite.

Entretien oral

Au cours d'un entretien d'une trentaine de minutes, le candidat devra présenter :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Un rapide bilan des autres tests (déroulement, ressenti ...)• Sa capacité à appréhender la réalité du métier• Sa perception du système pédagogique mis en place par l'organisme de formation | <ul style="list-style-type: none">• Ses qualités relationnelles et attitudes par rapport aux contraintes, aux autres individus et au groupe• Son projet professionnel à moyen et/ou long terme• Sa motivation |
|--|---|

(CF documents – Fiche de candidature tests de sélection + liste des pièces à fournir TESTS)

3. Le dossier d’inscription à la formation

A l’issue des tests d’entrée (réussite des ETP + Sélection), le dossier d’inscription et les conditions générales de vente de la formation sont remis aux candidats retenus. Le dossier d’inscription sera à transmettre, ainsi que les différentes pièces le constituant, au plus tard le **3 août 2026**. La transmission du dossier vaut inscription à la formation, les conditions générales de vente s’appliquent à partir de la réception de la convocation au positionnement. La coordinatrice de formation en vérifie la conformité avant l’entrée en formation. Tout dossier incomplet est rejeté par l’organisme de formation (voir liste des pièces à fournir).



L’organisation pédagogique de la formation

Le parcours de formation défini par l’équipe pédagogique s’articule autour de 4 modules du **31 août 2026 au 9 juillet 2027** :

M 1	155 h	Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre
M 2	150 h	Techniques équestres du tourisme équestre
M 3	80 h	Soins et entretien des équidés et des infrastructures
M 4	77 h	Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire

Les stagiaires suivent le rythme de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil, de la manière suivante :

- Jeudi et vendredi en OF
- Les autres jours de la semaine en entreprise de stage permanent
- Le stagiaire bénéficie d'une journée de repos à prendre chaque semaine sur le temps en entreprise.
- Certaines semaines, les jeudis et vendredis ou mercredis seront des journées de formation en OF (en plus des lundis et mardis)
- Le volume horaire des vacances scolaires de la zone A est consacré à l'entreprise de stage permanent
- 4 semaines de congés

(Cf. Document - Planning de l'alternance)

Le volume horaire total se répartit selon le statut (et le positionnement individuel) :

Apprentissage	Stagiaire
Total : 1598 heures OF : 462 heures Entreprise : 1127 heures minimum	Total : 670 heures OF : 462 heures Entreprise : 208 heures minimum

La mise en situation

Qu'est-ce qu'une mise en situation ?

La mise en situation est une technique permettant de placer une personne ou un groupe de personnes dans un contexte visant à simuler une situation précise. Elle a généralement un objectif pédagogique ou d'évaluation. Une mise en situation peut être définie comme une « reconstitution plus ou moins factice d'une situation réelle ».

Les principaux bénéfices de la mise en situation

La mise en situation est l'une des stratégies d'enseignement les plus puissantes. Elle permet de **découvrir les personnalités** complexes des apprenants, tout en les rendant **acteurs de leurs propres formations**. Elles aident en outre à évaluer la capacité des apprenants à travailler sous pression et avec d'autres personnes.

- La mise en situation est un excellent moyen d'évaluer les compétences en matière de prise de décision et de communication interpersonnelle.
- Le jeu de rôle est particulièrement utile aux apprenants qui seront soumis à des situations de stress et peu contrôlables (prise en compte de l'environnement extérieur, chutes...) ou nécessitant des prises de décision complexes.
- Les scénarios peuvent être conçus de manière à augmenter progressivement leur complexité afin que les apprenants atteignent un niveau de compétences suffisant.

Dans la vraie vie, donc, aucun problème ; la mise en situation est assez facile à mettre en place, puisque la plupart du temps, on a juste besoin d'acteurs et de quelques accessoires pour rendre la situation crédible. En formation, nous mettons en place des mises en situation tous les matins afin de progresser concrètement, d'apprendre à l'apprenant à réagir en toute circonstance et pour mettre en pratique les savoirs vus en cours théorique. L'efficacité en entreprise s'acquière bien plus rapidement.

L'alternance en entreprise

L'alternance s'organise autour d'une entreprise de stage « permanent », c'est-à-dire une structure qui sera le support de l'alternance tout au long de la formation. Cette entreprise doit, selon la réglementation en vigueur, être titulaire d'un label « Centre de Tourisme Equestre » ou équivalent délivré par la FFE en cours de validité à la date du début du stage.

Les structures équestres doivent donner la possibilité au stagiaire de construire les compétences visées par le référentiel professionnel en expérimentant les spécificités du métier, dans les meilleures conditions. La richesse de l'environnement de travail, la pluralité des situations rencontrées, la pertinence de l'organisation, les valeurs portées par la structure sont d'autant les éléments constitutifs de professionnalisation du stagiaire.

Nous pouvons vous aider dans les démarches de recherche d'entreprises et de tuteurs.

Le stage de mise en situation professionnelle en entreprise fait l'objet d'une convention de stage dont la forme, le contenu et les modalités sont conformes à la réglementation en vigueur au jour de sa signature et aux dispositions du règlement.

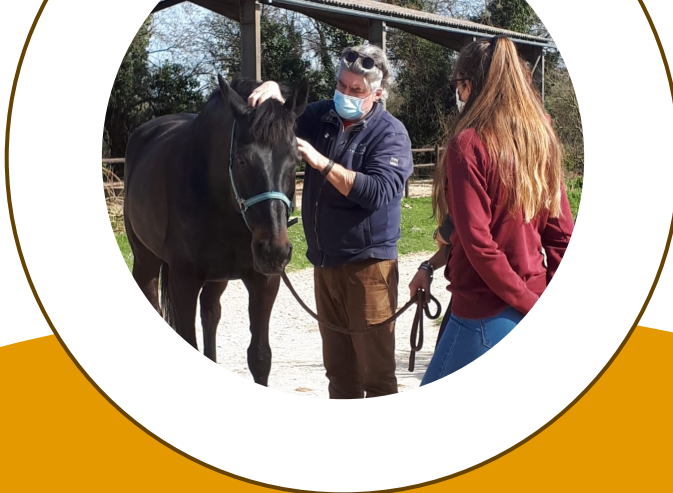
Pendant le stage de mise en situation professionnelle en entreprise, le candidat est sous l'autorité d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage titulaire, depuis au moins 3 ans, d'une certification professionnelle permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie de niveau 4 ou supérieur et justifiant d'une expérience professionnelle dans le champ du tourisme équestre.

L'entreprise de stage de mise en situation professionnelle :
- doit garantir un volume d'activité permettant le développement des compétences du candidat sur la base de 2 candidats maximum par tranche de 80 licences ou équivalent en jours de randonnées sur la base suivante :

- 5 journées de randonnée par des cavaliers extérieurs au club enregistrées sur le carnet électronique équivalent à 1 licence. Ces 2 modalités peuvent se combiner entre elles
- doit se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur du code de l'éducation et du code du travail pour ce qui concerne le nombre total de candidats accueillis par l'organisme d'accueil et le nombre maximal de stagiaires ou apprentis encadrés par le tuteur ou le maître d'apprentissage.

(Cf. Document – Cahier des charges tuteurs)





Le processus d'évaluation certificative

Le cadre des certifications

Les certifications se déroulent conformément au règlement délivré par la FFE.

(Cf. Document-Les épreuves certificatives)

Référentiel de compétences

BC1 – Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre

C1 Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre

C1.1 - Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure de tourisme équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition

C1.2 - Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de structure de tourisme équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics

C1.3 - Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure de tourisme équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptée

C2 Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre

C2.1 - Participer à l'organisation de la structure de tourisme équestre pour proposer un programme d'activités adapté aux attentes des clients et respectant le projet de la structure équestre et en prenant en compte la réglementation en vigueur

C2.2 - Participer à la gestion du matériel et des installations en vue d'un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre en garantissant la sécurisation des personnes, des pratiques et le bien-être des équidés

C2.3 - Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir la conformité aux différentes normes et réglementations en vigueur en respectant les procédures internes communiquées

C3	Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure de tourisme équestre dans le respect de la réglementation et de la sécurité
C3.1	- Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers
C3.2	- Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées
C3.3	- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation de la structure de tourisme - équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration
BC 2 - Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal	
C1	Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie équestre adaptée aux publics encadrés et garantissant leur sécurité et le bien-être équin
C1.1	- Repérer les caractéristiques des publics, de la cavalerie et de l'environnement pour préparer une promenade ou une randonnée en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
C1.2	- Mobiliser les connaissances et techniques du tourisme équestre pour concevoir un itinéraire en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
C1.3	- Planifier le déroulement de la promenade ou de la randonnée pour proposer un déroulement adapté aux contraintes et aux attentes de la clientèle en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
C2	Conduire en sécurité une sortie équestre pour optimiser l'agrément des participants en garantissant leur sécurité et le bien-être équin
C2.1	- Mettre en œuvre les procédures pour vérifier le niveau équestre des pratiquants et l'adaptation de la cavalerie en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés
C2.2	- Utiliser des consignes et une communication adaptée pour optimiser l'agrément des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal
C2.3	- Adapter son intervention et l'itinéraire pour prendre en compte les capacités des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C3	Evaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations potentielles en matière de sécurité et de bien-être équin
C3.1	- Utiliser une méthode d'analyse structurée pour évaluer le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs
C3.2	- Evaluer la pratique et la satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes animation utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal
C3.3	- Evaluer son action en vue d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés
BC 2 - Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien être	
C1	Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées
C1.1	- Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées
C1.2	- Evaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité
C1.3	- Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité
C2	Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre pour gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés
C2.1	- Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé
C2.2	- Evaluer l'adaptation de la cavalerie de tourisme équestre à son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme
C2.3	- Planifier l'utilisation de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement et les risques d'emploi
C3	Conduire le travail de la cavalerie de tourisme équestre en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale
C3.1	- Concevoir un programme de travail, une séance, adaptés en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés
C3.2	- Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de renforcer des apprentissages en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée
C3.3	- Evaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée



Modalités de certification

Les titres représentent les objectifs terminaux d'intégration, suivis de leurs modalités d'évaluation.

BC 1 – PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ÉQUESTRE

- **1-A : Mise en situation professionnelle** : représente le contrôle continu et est assurée par le tuteur. Évalue votre progression tout au long de l'année.
- **1-B : Production de soutenance** : Transmission d'un rapport de stage, document écrit de 25 pages maximum composé de deux parties 1- Bilan de stage 2- Conception et commercialisation d'un produit de tourisme équestre. Présentation auprès de deux membres du jury d'une durée de 15 minutes maximum suivie d'un entretien de 15 minutes.

BC 2 – ENCADRER LES ACTIVITÉS DE TOURISME ÉQUESTRE EN SÉCURITÉ ET DANS LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

- **Prérequis** : totaliser au minimum 15 journées de randonnée validées sur le carnet électronique de randonnée.
- **2-A : Dossier roadbook** : Rendu d'un dossier présentant 4 itinéraires conduites par le candidat s'adressant au moins à deux publics différents : enfants, adolescents, adultes, familles, pratiquants en situations d'handicap. Les 4 itinéraires comprennent obligatoirement : 2 promenades, 1 journée avec pause du midi, 1 randonnée avec au moins une nuitée. Ce dossier permet un entretien avec les évaluateurs d'une durée de 20 minutes maximum.
- **2-B Mise en situation professionnelle, accompagnement d'une sortie équestre en sécurité** : le candidat conduit une demi-journée de randonnée pour un groupe de 4 personnes minimum. Suivie d'un entretien de 10 minutes maximum.

BC 3 - ASSURER L'ÉDUCATION ET LA GESTION DE LA CAVAMERIE DE TOURISME ÉQUESTRE DANS LE RESPECT DE SON BIEN-ÊTRE

- **Prérequis :** Attestation de réussite au module A de la Capacité détenteur d'équidé sur Campus FFE, Attestation de réussite au QCM connaissances générales ATE sur le Campus FFE
- **3-A : MES, Soins des équidés et suivi de la cavalerie :** Au moyen d'un contrôle continu, le tuteur évalue selon les critères donnés dans la feuille d'évaluation.
- **3-B : MES, Démonstration technique maréchalerie :** Le candidat procède à un dépannage en maréchalerie en sécurité durant 20 minutes.
- **3-C : MES, Démonstration technique équestre :** Présentation de deux exercices montés sur des domaines choisis par les évaluateurs pendant 15 minutes (Plat, sautants, tourisme équestre). Suivi d'une analyse (5 minutes) et d'une séance commentée avec un objectif de travail (10 minutes). Suivi d'un entretien de 10 minutes maximum.

Tarif de la formation :

Le tarif de chaque module est le suivant (Net de taxe) :

Module	Tarif Horaire	Nombre d'heures	Total par module
1	12,50 €	155 h	1937,50 €
2	12,50 €	150 h	1875,00 €
3	12,50 €	80 h	1000,00 €
4	12,50 €	77 h	962,50 €
Total des modules		476 h	5774,50 €
Frais d'inscription	250 €		250 €
Total			6024,50 €

Le Parcours Individuel de Formation (PIF) est élaboré au début de la formation, il détermine le volume horaire total à effectuer si différent de celui indiqué dans le planning de formation annuel.

Ce volume horaire permet de calculer le montant total dû pour la formation.

Lors du positionnement, 250 € sont à régler (frais dossier d'inscription et de positionnement). Ils concernent : les frais administratifs, les frais de dossiers, l'adhésion à l'association et le positionnement.

L'apprentissage est une solution largement adoptée par la plupart de nos élèves. En effet, le statut d'apprenti donne accès à une prise en charge complète du coût de formation (hors tests d'entrée, frais d'inscription et positionnement) ainsi qu'une aide à la rémunération de l'apprenti à destination de l'entreprise d'accueil.

Il existe néanmoins **d'autres possibilités de financement**, elles dépendent avant tout de votre parcours antérieur. Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un financement ou d'une aide à la formation, vous devez vous rapprocher de France Travail, de votre région, de la mission locale, des financeurs de la filière équine (OPCO, VIVEA, AGEFIPH...). Nous pouvons vous aider dans cette démarche, mais elle est sous votre responsabilité.

A la suite de l'élaboration du PIF, dans le cadre d'un financement personnel, un échéancier est signé. Les stagiaires ont le choix entre un échéancier mensuel ou trimestriel. Les règlements peuvent être effectués par virement.

Dans le cadre d'une prise en charge financière partielle ou totale les éléments précédents sont ajustés.

Tous les éléments financiers sont repris dans le contrat / la convention de formation.



Pour nous contacter :

Formations Equines Rochefort Océan (FERO)

3 Saint-Cyr, 17170 Saint-Cyr-du-Doret

bpjeps.fero@gmail.com

06 82 98 29 28

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00